

bulletin de souscription

n° E-NOT 21 A

Direction régionale :

Conseiller patrimonial :

N° carte professionnelle :

IDENTITE

Co-gérant Gérant Mandataire Représentant Représentant de l'indivision Souscripteur Témoin

Etat civil

Civilité Monsieur Madame Mademoiselle

Nom _____

Nom d'état civil _____

Prénom(s) _____

Nationalité _____

Né(e) le _____ à _____

Dépt _____ Pays _____

Régime de protection Tutelle Curatelle Administration légale Habilitation familiale Mandat de protection future

Photocopie CNI Passeport Autre

Situation de famille

Situation familiale Célibataire Marié(e) Pacsé(e) En concubinage Veuf(ve) Divorcé(e) Contrat de mariage Oui Non

Régime matrimonial _____

Nombre d'enfants _____ Nombre d'enfants à charge _____

Statut Salarié Travailleur non salarié (TNS) Sans emploi

Retraité Oui Non

Catégorie socio-professionnelle _____

Profession (texte libre) _____

Personne Politiquement Exposée (PPE) Oui Non

Adresse postale

N° et nom de rue _____

Bâtiment ou résidence _____

Domiciliation _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

E-mail _____

Téléphone + _____ Mobile + _____

Adresse de résidence (fiscale) : différente de l'adresse postale

Auto-certification à des fins fiscales (CRS/DAC 2 et FATCA)

Les réglementations CRS/DAC 2 et FATCA imposent aux établissements financiers de collecter et de déclarer à l'Administration fiscale française certaines informations concernant les comptes détenus par des non-résidents.

Pays de résidence fiscale _____

Numéro(s) NIF/TIN (ou NA) _____

Etes-vous de nationalité
américaine (citoyen américain) ? Oui Non

NIF américain _____

SOUSCRIPTION

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DES PARTS

En cas de démarchage financier, les souscripteurs disposent d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L 341-16 IV du Code monétaire et financier, commençant à courir le lendemain de la signature d'un récépissé attestant de la remise des documents d'information prévus par la réglementation.

Toute première souscription est agréée par la société de gestion.

Toute souscription est enregistrée sur le registre des associés après encaissement des fonds et réception du dossier complet de souscription incluant le présent bulletin dûment signé.

Modalités de règlement : le règlement s'effectue au moment de la souscription pour la totalité du prix d'émission.

Minimum de souscription : 10 parts pour les nouveaux associés.

Jouissance des parts : les parts libérées au cours d'un mois donné portent jouissance au 1er jour du mois suivant.

Prix d'émission : le prix d'émission est de 340 € se décomposant comme suit :

valeur nominale	243,92 €
prime d'émission	96,08 €
total à verser par part	340,00 €

La prime d'émission inclut la commission de souscription versée par la SCPI à la société de gestion de 8 % HT, soit 9,60 % TTC au taux de TVA en vigueur, du prix de souscription (soit 27,20 € HT ou 32,64 € TTC). Le prix de souscription s'entend net de tous autres frais.

Une partie de la commission de souscription est reversée par la société de gestion à son commercialisateur (Unofi-Patrimoine) sur la base du montant des souscriptions reçues et encaissées.

Par ailleurs, une partie des frais de gestion perçus par la société de gestion est également rétrocédée à son commercialisateur (Unofi-Patrimoine).

Cette rémunération est sans charges supplémentaires pour le souscripteur de parts, ni à la souscription, ni pendant la durée de détention des parts.

Conformément à la réglementation en vigueur, le souscripteur peut se rapprocher de la société de gestion pour connaître le niveau de rémunération en vigueur.

Les souscripteurs reconnaissent avoir pris connaissance des conditions de souscription et déclarent souscrire :

(en chiffres) _____ (en lettres) _____ parts de la SCPI Notapierre

pour un montant global de :

(en chiffres) _____ € (en lettres) _____ euros

ORIGINE DES CAPITAUX

- épargne sur revenus annuels cession de valeurs mobilières vente immobilière donation transformation
 succession crédit vente de parts sociales ou d'outils de travail prestation d'assurance ou de capitalisation
 autre (précisions sur l'origine des capitaux) _____

[joindre les justificatifs](#)

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

deniers personnels deniers communs _____

deniers propres déclaration de emploi : oui non

[cette souscription comportant un seul souscripteur.](#)

si oui, le souscripteur atteste que les sommes versées lui appartiennent en propre, leur origine étant précisée ci-dessus, et déclare effectuer cette souscription pour lui tenir lieu de emploi de deniers propres.

attestation du conjoint : oui non

si oui, prénom _____ nom _____ né(e) le _____

[joindre l'attestation du conjoint signée](#)

MODALITÉS DE RÈGLEMENT - MANDAT (chèque(s) à établir à l'ordre de Notapierre)

- chèque(s)
 pour la totalité du versement pour un montant de _____ €
- Prélèvement(s)
 pour la totalité du versement pour un montant de _____ €
- virement [Joindre l'avis d'opéré](#) chèque(s) de la comptabilité de Me _____
notaire à _____ qui détient cette somme au profit de : _____
et procède à son règlement en son (leur) nom et pour son (leur) compte pour la totalité du versement pour un montant de _____ €
[La signature du présent bulletin vaut mandat](#)
- Virement(s) provenant d'une société du groupe UNOFI :
 pour la totalité du versement pour un montant de _____ €
- Virement(s) provenant d'un autre établissement financier : [Joindre l'avis de virement\(s\)](#)
 pour la totalité du versement pour un montant de _____ €

RÉGIME FISCAL

1 - Pour les revenus :

- impôt sur le revenu (dispense de prélèvement forfaitaire oui non) impôt sur les sociétés
 autre _____

Pour toute première souscription, le bénéficiaire des revenus, personne physique résident fiscal français, peut demander, sous certaines conditions, à être dispensé du prélèvement forfaitaire obligatoire applicable lors de la distribution des revenus financiers par la SCPI. [Joindre une attestation sur l'honneur de demande de dispense.](#)

La demande de dispense sera à renouveler avant le 30 novembre de chaque année pour les revenus financiers perçus l'année suivante.

2 - Pour les plus-values de cessions d'immeubles :

- impôt sur le revenu impôt sur les sociétés autre _____

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, les données personnelles que le souscripteur communique sont traitées par la société de gestion de la SCPI Notapierre, Unofi-Gestion d'Actifs en tant que responsable de traitement.

Ces traitements ont pour finalités la souscription au capital de la SCPI Notapierre, la gestion et l'exécution de la souscription, ainsi que l'exécution des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur, et notamment la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ces traitements ont pour autres finalités les opérations relatives à la gestion commerciale des souscripteurs et la prévention de la fraude.

Ces traitements sont fondés sur le respect par la SCPI Notapierre et Unofi-Gestion d'Actifs de leurs obligations légales et réglementaires et leur intérêt légitime à améliorer le service rendu aux souscripteurs.

Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées et dans la limite de leurs attributions, le personnel d'Unofi-Gestion d'Actifs, les autres entités du groupe UNOFI et notamment Unofi-Patrimoine en qualité d'agent lié mandaté par Unofi-Gestion d'Actifs, les organismes professionnels, les prestataires et sous-traitants, les personnes intéressées à la participation au capital de la SCPI Notapierre, le cas échéant les organismes sociaux et les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur.

Certains destinataires peuvent se situer dans des pays en dehors de l'Union Européenne disposant d'une législation reconnue comme équivalente par la Commission Européenne.

Les coordonnées du Délégué à la protection des données personnelles sont : ADNOV - 95 avenue des Logissons 13107 Venelles Cedex.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution des souscriptions et conformément aux délais de prescription légale.

Conformément à la réglementation, le souscripteur peut accéder aux données le concernant. Le cas échéant, il peut demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à sa situation particulière.

En outre, le souscripteur peut retirer son consentement précédemment donné pour les opérations de prospection commerciale à tout moment selon les mêmes modalités.

Vous pouvez exercer vos droits directement auprès du Délégué à la Protection des données du groupe :

Unofi ADNOV - Direction protection des données 95 avenue des logissons 13107 Venelles Cedex ou en adressant un courrier électronique à l'adresse mail suivante : dpo@adnov.fr.

En cas de désaccord concernant le traitement de ses données personnelles, le souscripteur a le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07 - www.cnil.fr.

La collecte et le traitement des données personnelles sont nécessaires à l'exécution de la souscription au capital de la SCPI Notapierre et au respect des obligations légales de la SCPI Notapierre et d'Unofi-Gestion d'Actifs. En cas de non fourniture des données personnelles requises, la souscription au capital de la SCPI Notapierre ne pourra pas être prise en considération.

INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS ET SUR LA MEDIATION

Pour toute réclamation, l'investisseur peut adresser un courrier postal à Unofi service clients, 30 boulevard Brune CS 30303 19113 Brive-la-Gaillarde Cedex ou un courriel à l'adresse unofi@unofi.fr en précisant en objet "réclamation à l'attention du service clients" et en indiquant ses coordonnées, les références de son investissement ainsi que l'exposé de sa réclamation. Conformément à la réglementation applicable, Unofi-Gestion d'Actifs et son agent lié Unofi-Patrimoine s'engagent à faire parvenir au client :

- un accusé de réception dans un délai maximum de dix jours ouvrables à compter de l'envoi de la réclamation, dans l'hypothèse où celle-ci ne pourrait être traitée plus rapidement,
- une réponse dans un délai de deux mois maximum à compter de l'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

S'il n'est pas satisfait de la réponse apportée ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite, le client a la possibilité de solliciter le médiateur de l'Autorité des marchés financiers par voie postale : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02, ou par saisine en ligne sur le site www.amf-france.org dans un délai d'un an à compter de la date de la réclamation.

Le médiateur ne peut être saisi si une procédure judiciaire est en cours.

MENTIONS LÉGALES

Société de gestion : Unofi-Gestion d'Actifs

- S.A. au capital de 1 000 572 € - RCS PARIS 347 710 824
- siège social : 2 rue Montesquieu 75001 Paris
- siège administratif : 30 boulevard Brune CS 30303 19113 Brive-la-Gaillarde Cedex
- courrier électronique : unofi@unofi.fr
- Agrément de l'Autorité des marchés financiers en qualité de société de gestion de portefeuille en date du 9 décembre 2014 sous le n° GP-14000023

La note d'information prévue par l'Autorité des marchés financiers relative aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) a été publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 26 août 2015. Cette note a obtenu le visa SCPI n° 15-22 du 14 août 2015 de l'Autorité des marchés financiers et a été actualisée au 1er Septembre 2025. Cette autorisation ne porte aucune appréciation sur l'opportunité de la présente souscription.

Capital plafond statutaire de la SCPI Notapierre : 3 000 000 000 €

Établissement mandaté pour la commercialisation : Unofi-Patrimoine

- S.A. au capital de 1 525 000 € - RCS PARIS 378 566 533
- siège social : 2 rue Montesquieu 75001 Paris
- inscrite au registre des intermédiaires en Assurance, Banque, Finance en tant qu'agent lié d'Unofi-Gestion d'Actifs sous le n° 07001835 - www.orias.fr

Les souscripteurs certifient :

- que les informations ayant permis l'établissement du présent bulletin de souscription sont exactes et sincères et reconnaissent en avoir reçu un exemplaire sur support papier et/ou électronique, ainsi que l'ensemble des documents d'informations prévus par la réglementation ;
- avoir été informés que la société de gestion ne garantit ni le remboursement, ni la revente des parts ;
- avoir signé et reçu un exemplaire papier et/ou électronique du rapport d'entretien patrimonial qui a conduit à leur proposer, au terme d'une démarche de conseil, des produits adaptés à leur situation et les informant de leur classification en clients non professionnels leur permettant de bénéficier de la protection et de l'information la plus étendue ;
- que les sommes versées par eux à l'occasion de cette souscription n'ont pas d'origine délictueuse au sens de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et qu'ils sont pleinement informés de ce que la société de gestion est soumise, en sa qualité d'établissement financier, aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et notamment à une obligation de déclaration en cas de soupçon auprès du service Tracfin.

La signature du présent bulletin vaut reçu par la SCPI Notapierre de la somme mentionnée ci-dessus sous réserve de son encaissement et, le cas échéant, mandat de règlement par le notaire des sommes mentionnées au paragraphe relatif aux modalités de règlement.

Les souscripteurs reconnaissent avoir pris connaissance des conditions de souscription, et déclarent souscrire : _____ parts de la SCPI Notapierre.

Fait à Paris

Nom : Date et signature
